

Le Directeur général

Ministère de l'Ecologie, du Développement
Durable, des Transports et du Logement
Bureau d'enquêtes accidents transports terrestres
Tour Pascal A
92055 La Défense cedex

A l'attention de Monsieur Claude AZAM

Sèvres, le 11 décembre 2012

Objet : Rapport d'enquête technique sur la collision et l'incendie impliquant deux poids lourds
et une voiture particulière survenus le 19 avril 2011 à Reugny en Indre et Loire

Monsieur le Directeur,

Votre courrier du 13 septembre 2012 a retenu toute notre attention.

A l'examen de votre recommandation de pré signaler les queues des bouchons formés à la suite
d'évènements fortuits, nous prévoyons de renforcer nos procédures en janvier 2013 en les faisant
évoluer comme suit :

- En cas de présence d'un bouchon suite à un accident, le premier fourgon arrivant sur les lieux
privilégiera le positionnement en amont de la queue de bouchon.
- Dans le cas où l'information est donnée par un équipement dynamique fixe (panneau d'alerte ou
panneau à message variable situé à moins de 2 km de l'évènement), le fourgon pourra se rendre
sur les lieux de l'accident.
- Dans certains cas, à la demande de son superviseur, le fourgon pourra être soustrait à la
signalisation de la queue de bouchon pour rejoindre les lieux de l'accident et aider à une
résolution plus rapide des problèmes rencontrés.

Nous restons à votre disposition, pour de plus amples informations. Je vous prie de croire, Monsieur le
Directeur, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Loïc ROCARD
Directeur Général

Cofiroute

6 à 10, rue Troyon - F-92316 Sèvres cedex
Tél : +33 (0)1 41 14 70 00 - Fax : +33 (0)1 45 34 51 73 - www.cofiroute.fr

Société Anonyme au capital de 158 282 124 euros
552 115 891 RCS Nanterre - TVA FR 32 552 115 891 - Siret 552 115 891 00152 - APE 5221 Z